



PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec, tenue en visioconférence et en personne, à l'Hôtel Château Bromont, au 90 Rue de Stanstead, Bromont (Québec) J2L 1K6, le 12 novembre 2022 à 8 h 30.

PRÉSENCES

En personne

1. Caroline Abram
2. Karine Angers
3. Noémie Audet
4. Maïna Augustin-Tellier
5. Isabelle Beauchesne
6. Jade Beaudoin
7. Gabrielle Beauregard
8. Melanie Béland
9. Nathalie Bélanger
10. Justine Benoit
11. Kathleen Bergeron
12. Véronique Bisson
13. Isabelle Boisclair
14. Roxanne Bolduc
15. Anne-Julie Bouchard
16. Latifa Boujallabia
17. Cindy Boulianne-Gagnon
18. Lynda Brouillette
19. France Cassinat
20. Estelle Cazalais
21. Éric Charland
22. Sandrine Charpentier-Larouche
23. Marilyn Cloutier
24. Olivia Dagenais
25. Lyne Daunais
26. Myriam Day Asselin
27. Danyelle Demers
28. Camille Desrochers-Laflamme
29. Marilène Dion
30. Caroline Doré
31. Marie-Josée Dubé
32. Marie-Christine Dufour
33. Francine Duquet
34. Audrey Épars
35. Kim Fafard Campbell
36. Laurie Fradette Drouin
37. Cyntia Gagné
38. Léna Gauthier-Paquette
39. Guylaine Gélinas-Martel
40. Mariane Gilbert
41. Valérie Giroux
42. Maïli Giroux-Dubois
43. Daniel Jair Gonzalez Ortiz
44. Louise Groleau
45. Mélanie Guénette-Robert
46. Lisa Henry
47. Andréanne Houde
48. Shanda Jolette
49. Sophie Lachapelle
50. Marie-Claude Lafond
51. Anne-Sophie Lamontagne
52. Julien Lamontagne
53. Ève-Marie Landry
54. Gabrielle Lavoie
55. Martine Lemay
56. Cynthia Lemay-Lambert
57. Gwendoline Lüthi
58. Valérie Major
59. Julie Marceau
60. Mélissa Marcotte
61. Amélie Marcoux
62. Jacynthe Marion
63. Annabelle Marsan
64. Genevieve Martin
65. Francine Michaud
66. Maga-Li Monteilhet-Labossière
67. Valérie Morency
68. Mélanie Morneau
69. Kimberley Myles Hay
70. Cassandra P. Beaulieu
71. Guillaume Perrault
72. Gabrielle Petrucci
73. Myriam Pomerleau
74. Isabelle Proulx
75. Marcela Quiroz
76. Chantal Rivet
77. Marianne Rodrigue
78. Cathia Rouleau-Verville
79. Mélanie Sheehy
80. Valérie Sigouin
81. Tania St-Laurent Boucher
82. Mariève Talbot-Savignac
83. Marie-Pier Tanguay
84. Sarah Tessier
85. Antoine Thibault
86. Steffie Thibeault
87. Jérôme Tremblay
88. Karine Tremblay
89. Josalie Trudel
90. Maria-Josée Vargas
91. Amélie Villeneuve

En ligne

1. Benjamin Aim
2. Sabrina Bafaro-Beaulieu
3. Valérie Barbe
4. Justine Beaucage
5. Gabrielle Beauchamp
6. Julie Beaulieu
7. Sarra Ben M'Barek
8. Sandra Bergeron
9. Kim Bernatchez
10. Marilyn Bernatchez-Girard
11. Catherine Blanchard
12. Diane Blouin
13. Genevieve Boisvert
14. Marie-Andrée Bossé
15. Mélanie Boucher
16. Élise Bourque
17. Natalie Brisebois
18. Sophie Brousseau

19. Catherine Burelle
20. Claudine Chartrand
21. Sandra Chastenay
22. Manon Chrétien
23. Sophie Cinq-Mars Giroux
24. Jade Cousineau
25. Myriam Daguzan Bernier
26. Anne-Marie De Koninck
27. Isabelle Denis-Gagnon
28. Linda Desnoyers
29. Arianne Deveault
30. Trisha Dinh
31. Chantal Dion
32. Carole Dionne
33. Amélie Drolet
34. Marie Josée Drouin
35. Suzanne Drouin
36. Sharon Dugré
37. Andréanne Dupont
38. Véronique Faubert
39. Corine Fortier-Cyr
40. Julie Fournier
41. Anaïs Fraile-Boudreault
42. Kathy Francis
43. Émilie Fréchette
44. Cathie Gaudreault
45. Edith Gauthier
46. Geneviève Gendron-
Nadeau

47. Nancy Gilbert
48. Caroline Gingras
49. Sandrine Girard
50. Monique Goulet
51. Kathleen Grenier
52. Ariane Hillman-Vincent
53. Svetlana Ivanova
54. Marie-Jacob Jobin
55. Marilou Jodoin
56. Joliane Kakos
57. Audrey Kedzierski
58. Roxanne Labrecque-
Bergeron
59. Audrey Lacombe-Boyer
60. Mario Larivée Côté
61. Julie Laurion
62. Josée Lavallée
63. Mario Leblanc
64. Josée Leboeuf
65. Pierre Lefebvre
66. Audrey Lefebvre
67. Michel Lemay
68. Fre Lépine
69. Olivier Lizotte
70. Kim Mac Donald
71. Myriame Mallais
72. Catherine Mallette
73. Sorely Marin
74. Annie Martel-Grégoire

75. Lyne Massie
76. Gabrielle Moncion
77. Emilie Paquette
78. Elizabeth Parenteau
79. Eliana Parvu
80. Catherine Plante
81. Geneviève Prévost
82. Roxane Renière
83. Pascale Robitaille
84. Manon Sabourin
85. Marie-Claude Simard
86. Luc Sirois
87. Marie-Noelle Tanguay
88. Yanick Therrien
89. Maryse Trempe
90. Fiorella Vallée-Pilares
91. Yasmina Yansane

**Administrateurs nommés par
l'Office des professions**

1. Christian Giroux
2. Pierre R. Tremblay
3. Rachida Bouhid

22-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente Joanie Heppell se présente, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre l'assemblée à 8 h 30.

Elle se réjouit de voir les sexologues en si grand nombre pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.

22-02 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Joanie Heppell présente et propose Jean-François Thuot comme président d'assemblée ainsi que Maxime A. Pouliot, conseiller juridique de l'Ordre comme secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION *Sur proposition de Francine Michaud, dument appuyée par Cassandra Beaulieu et adoptée à l'unanimité des voix exprimées, il est résolu que Jean-François Thuot agisse comme président d'assemblée et Maxime A. Pouliot comme secrétaire d'assemblée.*

22-03 CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée rappelle les consignes de bon fonctionnement de l'assemblée en personne et en mode virtuel. Celles-ci ont été acheminées à l'avance afin d'expliquer comment proposer et appuyer les résolutions, poser des questions et voter. Il rappelle aussi les procédures en cas de problèmes techniques pour les personnes à distance.

Il explique aux sexologues l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec et les élections à son Conseil d'administration*. C'est conformément à l'article 48 de ce règlement qu'il constate qu'il y a quorum puisque l'assemblée est composée de plus de 20 membres.

Il constate la conformité de l'avis de convocation et la documentation acheminée.

22-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION *Sur proposition de Geneviève Martin, dument appuyée par Isabelle Proulx et adoptée à l'unanimité des voix exprimées, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.*

22-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 30 OCTOBRE 2021

RÉSOLUTION *Sur proposition de Valérie Morency dument appuyée par Nathalie Bélanger et adoptée à l'unanimité des voix exprimées, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 octobre 2021.*

22-06 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Joanie Heppell présente le rapport de présidente en énonçant les principales activités et prises de positions adoptées et réalisées par le conseil d'administration et par la présidence pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

La présidente nomme et remercie les membres du conseil d'administration pour leur implication. Elle remercie également Ashley Lemieux et Caroline Messier-Bellemare, qui ont terminé leur mandat en cours d'année.

La présidente fait état des actions prises par l'Ordre en vertu des quatre axes d'orientation stratégique de l'OPSQ dans le plan d'action 2021-2024.

22-07 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Isabelle Beaulieu présente le rapport d'élection de mai 2022, son rapport de direction, ainsi que l'état du tableau des membres au 31 mars 2022.

Elle se réjouit de l'atteinte de l'objectif de plus de 1000 membres plus tôt cet automne. L'augmentation du nombre de sexologues contribue au rayonnement de la profession et à l'intégration des sexologues dans plusieurs milieux.

Isabelle Beaulieu remercie le Comité d'inspection professionnelle pour son travail. Elle explique que les constats des inspections permettent de développer des outils et des formations pour les sexologues, ce qui contribue au développement des compétences.

Elle présente une synthèse des activités de l'Ordre pour l'exercice 2021-2022 en détaillant les activités de la permanence et des affaires professionnelles, du Bureau du syndic, du Conseil de discipline, de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre, de la réglementation et des communications.

Elle mentionne que l'année 2023 correspondra au 10^e anniversaire de l'Ordre et que les sexologues seront consultés pour alimenter la réflexion sur l'évolution de la profession.

Une sexologue soulève l'inquiétude que les sexologues ne soient pas impliqués directement dans le programme du ministère de l'Éducation et les discussions sur les réformes qui touchent l'éducation à la sexualité. Joanie Heppell indique que les canaux de communication demeurent ouverts avec le ministère, que l'Ordre suit le dossier. Isabelle Beaulieu renchérit en nommant spécifiquement les actions déjà prises en ce sens.

La sexologue demande si les sexologues doivent ou peuvent revoir les formations sur les essentiels professionnels. **Isabelle Beaulieu** indique jusqu'à présent, les formations sur les essentiels professionnels sont toujours accompagnées par une chronique déontologique ou un guide, disponibles sur le site web de l'OPSQ. Les sexologues peuvent les consulter en tout temps. Comme les formations sont déjà prêtes, elles pourraient être redonnées si le besoin était manifesté.

Fin des questions et commentaires des sexologues.

22-08 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2021-2022

Daniel Malenfant, CPA et auditeur pour la firme Poirier et associés, présente les états financiers audités 2021-2022 par visioconférence.

Un sexologue indique se faire le porte-parole d'une personne absente, en demandant d'où proviennent les revenus de 1000 \$ au poste d'inspection professionnelle et si ces paiements positionnent l'Ordre en conflit d'intérêts par rapport aux sexologues inspectés. Isabelle Beaulieu explique les situations où des frais sont chargés aux sexologues : (1) une annulation de dernière minute pour un rendez-vous d'inspection; (2) un complément d'inspection lorsque des éléments restent à valider après une première rencontre; (3) une inspection de suivi pour vérifier la mise en place des recommandations lorsque d'autres moyens n'ont pas permis de le faire ou que des lacunes sont toujours apparentes. Dans les trois cas, il n'y a pas de conflit d'intérêts.

Fin des questions et commentaires des sexologues.

22-09 NOMINATION DES AUDITEURS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2022-2023

Isabelle Beaulieu présente la mise en contexte visant à choisir la firme comptable, notamment, les obligations du Code des professions lors de l'assemblée générale annuelle.

Elle rappelle que le comité de finances, audits et ressources humaines a analysé les soumissions de nouveau pour recommander au Conseil d'administration de soumettre la résolution suivante à l'assemblée annuelle des membres :

Aucune demande de vote.

CONSIDÉRANT que les soumissions pour les audits des états financiers de l'Ordre se sont terminées aux audits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la satisfaction de l'Ordre quant à la qualité des services reçus par la firme comptable actuelle, leur tarification compétitive ainsi que de leur connaissance approfondie des états financiers de l'Ordre;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par trois firmes comptables en 2019, dont les honoraires de certains dépassent la soumission reçue par Poirier et associés;

CONSIDÉRANT qu'un changement de firme occasionnerait des coûts supplémentaires;

RÉSOLUTION *Sur proposition de Pierre Lefevre, dument appuyée par Maryse Trempe et adoptée à l'unanimité des voix exprimées, il est résolu de confirmer le mandat des audits financiers de l'Ordre au cabinet Poirier et Associés, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, pour l'audit des états financiers de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2023*

Une sexologue remarque l'augmentation annuelle des frais de la firme actuelle et les prévisions en ce sens pour les trois prochaines années. Elle soulève qu'on ne devrait pas

crystalliser le choix de la même firme à long terme simplement parce qu'elle connaît bien le dossier et qu'elle fait du bon travail, mais qu'on devrait rester sensible au prix. Isabelle mentionne que c'est une bonne intervention et assure que l'Ordre demeure sensible aux honoraires de vérification comptable, puis que les sexologues auront l'occasion de voter chaque année. Elle ajoute que l'inflation est la cause principale de l'augmentation et qu'il est difficile d'y échapper.

Fin des questions et commentaires des sexologues.

22-10 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE CONSULTATION DES MEMBRES

Le président d'assemblée explique les dispositions du Code des professions en regard de la consultation des membres sur la cotisation annuelle et rappelle la compétence de l'assemblée générale pour une deuxième consultation des membres suivant la première consultation du CA.

Isabelle Beaulieu présente le rapport de consultation des membres relativement à la hausse de cotisation. Aucun commentaire n'a été reçu.

22-11 CONSULTATION DES MEMBRES SUR LA COTISATION DES MEMBRES 2023-2024

Isabelle Beaulieu présente la suggestion de hausse de cotisation annuelle de 4 %, soit 28,08 \$. Elle mentionne que l'Ordre se colle habituellement davantage à l'Indice des prix à la consommation (IPC), mais qu'une augmentation approximative de 8 % cette année semblait trop élevée.

Elle présente des comparatifs de cotisations avec les ordres de moins de 1 000 membres, ceux d'un peu plus de 1000 membres et ceux dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

Isabelle Beaulieu présente la résolution prise par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 octobre 2022 pour consulter les membres de l'Ordre, soit :

*« **CONSIDÉRANT QUE** les articles 85.1 et 103.1 du Code des professions mentionnent que le Conseil d'administration de l'Ordre devra fixer le montant de la cotisation annuelle, après avoir pris en considération le résultat des consultations suivantes :*

- consultation générale des membres pendant au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale (article 103.1 du Code des professions);*
- consultation des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale;*

***CONSIDÉRANT QUE** les prévisions pour l'Indice des prix à la consommation (IPC) se situent autour 8 %;*

***CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration ne souhaite pas augmenter davantage que l'indexation de l'IPC;*

***CONSIDÉRANT** que le budget provisoire est équilibré pour l'exercice 2023-2024;*

CONSIDÉRANT que la cotisation spéciale de 30 \$ dédiée aux communications de l'Ordre est maintenue, tel que votée lors de l'assemblée générale du 23 novembre 2019.

RÉSOLUTION : Sur proposition dument appuyée et adoptée à l'unanimité, il est résolu de proposer aux sexologues que la cotisation annuelle de l'OPSQ soit augmentée de 4 %, soit 28.08 \$ pour les membres réguliers et que les rabais pour les autres statuts de membres soient ajustés en conséquence. Le montant de la cotisation annuelle serait de :

- 730.36 \$ pour les membres réguliers (100 %);
- 474.99 \$ pour les membres nouveaux diplômés (65 %);
- 401.60 \$ pour les membres réguliers – rabais d'inactivité plus de 6 mois (55 %)
- 401.60 \$ pour les membres réguliers – rabais aux études à temps plein (55 %)
- 291.51 \$ pour les membres retraités (40 %). »

Questions et commentaires pour la consultation des membres :

Une sexologue souhaite connaître la réflexion derrière l'augmentation de 4 %, au lieu du 8 % de l'IPC ou d'un pourcentage plus bas. Elle ajoute qu'on se compare aux autres ordres, mais qu'il y a une différence dans la capacité des sexologues de générer les mêmes revenus que d'autres professions. Isabelle Beaulieu indique que l'Ordre fait des prévisions annuelles en tenant compte des revenus et des dépenses anticipées, du fond de stabilité et de tous les enjeux financiers de l'Ordre. On essaie de proposer le minimum acceptable pour répondre aux besoins de l'Ordre, tout en considérant les types de revenus variés des sexologues (ex. communautaire, postes plus payants, etc.).

Un sexologue mentionne qu'il apprécie que l'Ordre suggère une augmentation de 4 % au lieu d'un pourcentage plus près de l'IPC à 8 %. Il demande s'il est possible que le montant de la cotisation se fasse au prorata pour les sexologues qui joignent l'Ordre en cours d'année. Isabelle Beaulieu indique que c'est déjà le cas pour les nouveaux sexologues qui s'inscrivent au tableau.

Une sexologue indique que plusieurs personnes souhaiteraient joindre l'Ordre, mais qu'elles n'en ont pas la capacité financière. Elle formule le souhait qu'il y ait un rabais lié au revenu, par exemple pour les personnes au communautaire.

22-12 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DU SALAIRE DE LA PRÉSIDENTE

Le président d'assemblée explique les pouvoirs de l'assemblée et ce qui se passe si elle n'approuve pas les augmentations, ce sera le statu quo.

Le contexte entourant la détermination du salaire de la présidente est présenté. Comme tous les autres, l'OPSQ est un ordre professionnel dont la mission est la protection du public. Conséquemment, le salaire de la présidence doit attirer les sexologues qui ont des profils de compétences intéressants.

La résolution votée en conseil d'administration aux fins d'approbation par l'assemblée des membres est présentée aux sexologues. La proposition salariale indiquée au projet de résolution est expliquée de façon détaillée.

Les membres de l'assemblée ne formulent aucun commentaire ou question.

Le vote n'est pas demandé.

RÉSOLUTION *Sur proposition de Valérie Morency dument appuyée par Zoé Vourantoni et adoptée à l'unanimité, il est résolu d'approuver la rémunération de la présidente à de 44 000 \$ annuel pour un estimé de 14 heures de travail par semaine [incluant 8 % de vacances incluant 4 jours fériés payés en totalité (25 décembre, 1er janvier, 24 juin et 1er juillet) et les autres fériés sont payables au pourcentage des heures travaillées] ainsi que les charges sociales.*

22-13 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DU SALAIRE DES ADMINISTRATRICES ÉLUES

Isabelle Beaulieu présente la résolution adoptée en conseil d'administration pour approbation des sexologues en assemblée relativement à la rémunération des administratrices élues. Elle explique son contenu.

Elle explique le fonctionnement des jetons de présence et l'aspect symbolique de cette rémunération par rapport au travail réalisé par les membres du conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée ne formulent aucun commentaire ou question.

Le vote n'est pas demandé.

RÉSOLUTION *Sur proposition de Sorely Marin dument appuyée par Catherine Blanchard et adoptée à l'unanimité des voix exprimées, il est résolu d'augmenter le maintien de la rémunération des administratrices et des administrateurs élus autres que la présidence comme suit pour l'exercice financier 2023-2024 :*

- *Jeton de présence par réunion du conseil d'administration de plus de 3 heures : 230 \$.*
- *Jeton de présence par réunion du conseil d'administration de moins de 3 heures : 115 \$.*

22-14 QUESTIONS DIVERSES

Les membres de l'assemblée ne formulent aucun commentaire ou question.

22-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Isabelle Beaulieu mentionne que le niveau d'engagement des sexologues pour leur profession et au sein de leur ordre professionnel est extrêmement précieux, que ce soit pour les colloques, la formation, ou les questions soumises à l'Ordre, etc. Cet engagement nourrit l'Ordre qui peut contribuer au développement de la profession avec les sexologues. Elle encourage les sexologues à continuer de s'engager de la sorte. Elle souligne que l'OSPQ fait très bonne figure relativement au sein du système professionnel et que ce serait impossible sans l'engagement de toutes et tous, incluant plus de 50 bénévoles dans différents comités.

Joanie Heppell remercie l'équipe de permanence et la directrice générale pour l'excellence de leur travail.

La présidente remercie les membres pour leur écoute et leur présence à l'assemblée générale annuelle et déclare l'assemblée close à 9 h 50.

Joanie Heppell, sexologue
Présidente

Maxime A. Pouliot, B.C.L./LL.B
Conseiller juridique, secrétaire de l'AGA